

Résumé de lecture des comptes rendus de séance de la commission Aubert qui pouvaient concerner l'éolien.

[http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-sur-l-impact-economique-industriel-et-environnemental-des-energies-renouvelables-sur-la-transparence-des-financements-et-sur-l-acceptabilite-sociale-des-politiques-de-transition-energetique/\(block\)/ComptesRendusCommission](http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-sur-l-impact-economique-industriel-et-environnemental-des-energies-renouvelables-sur-la-transparence-des-financements-et-sur-l-acceptabilite-sociale-des-politiques-de-transition-energetique/(block)/ComptesRendusCommission)

Les séances ont surtout portées sur les aspects financiers et budgétaires de l'ensemble du système énergétique et sur les économies d'énergie. La question du but réel de la transition énergétique a été parfois abordée, le fonctionnement réel technique et financier des ENR presque jamais.

L'éolien en tant que tel n'a vraiment été traité qu'à la séance 7 avec **M. Laurent Michel** directeur général de l'énergie et du climat (DGEC) au ministère de la transition et la séance 15 avec les représentants d'Engie ... voir plus loin extraits et critiques de cette séance.

Résumé général de ces auditions du point de vue de l'éolien :

- le développement des ENR électrique n'est du qu'à la crainte du nucléaire, qui s'exprime comme une crainte des déchets
- il n'y a aucune étude sur les capacités réelles des ENR électriques de répondre aux besoins
- il y a illusion sur les capacités du repowering à assurer une part importante de l'augmentation de la production prévue par la PPE, puis la réduction de la part du nucléaire
- il n'y a aucune étude précise sur la diminution des coûts de l'éolien, mais beaucoup de croyance et de discours
- il y aurait des projets pour abaisser le plancher des appels d'offres, exclure le repowering du complément de rémunération
- il n'y a aucune sensibilité à l'impact environnemental des éoliennes ni au cadre de vie rural.

Séance 4, le 19 mars Edf

La discussion porte essentiellement sur le coût de l'électricité pour les consommateurs, la réponse est donnée pour les prix de gros que les ENR subventionnés font parfois baissés (si il y a du vent, du soleil). Du prix payé par les particuliers il n'est pas question.

Questions sur les Certificats d'Économie d'Énergie, 1 600 Twh/période 9 € MWh ? À charge de qui ?

C'est le prix de ce certificat que l'on retrouve répercuté dans la facture des fournisseurs. C'est le prix d'une obligation, c'est le prix d'une contrainte, ce n'est pas une taxe ...

Julien Aubert *L'évolution du mix électrique a-t-elle eu un impact sur la facture d'électricité des Français ?*

M. Patrice Bruel. *Il est de la plus grande difficulté de donner une réponse quantifiée à votre question, monsieur le président ... Ainsi, nous rencontrons parfois, sur le marché de gros, des conditions de prix que nous n'avons pu connaître par le passé, avec des prix très bas.*

Séance 6, le 26 mars fiscalité des enr

Riche et complexe, impossible à résumer sinon par la conclusion de Julien Aubert.

Je vous remercie de vos réponses. Cette audition aura permis de montrer la disjonction qui existe entre le débat politique et le débat fiscal et budgétaire.

Ni la structure des dépenses budgétaires ni celles des recettes fiscales ne sont en adéquation avec les finalités de la politique de l'énergie.

Séance 7 , le 26 mars directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)

Séance intéressante, avec les assurances de la DGEC sur les baisses de prix de revient (partagées par la rapporteure), l'annonce que la baisse du plancher des appels d'offres est à l'étude, que le repowering devrait plus bénéficier d'un soutien tarifaire mais d'une aide à l'investissement.

Mais la DGEC s'avance beaucoup en faisant croire que le repowering suffira presque pour multiplier par 3,5 la production éolienne, et que les prix de revient de l'éolien sont en baisse,

M. Laurent Michel. *Nous sommes soumis à l'atteinte d'un ensemble d'objectifs de décarbonation, de diversification et de préparation de l'avenir. Pour le mix électrique, un choix politique a été fait, en effet : il ne dépendra plus demain à 75 % d'une seule énergie... En ce qui concerne les EnR électriques, il est apparu évident que leur rythme de développement, à la fois physique et financier, ne permettait pas d'envisager une transition plus rapide, ce qui a conduit à repousser à 2035 l'objectif de réduction du nucléaire dans le mix électrique ... Certaines filières matures approchent en effet de la compétitivité. Le mécanisme d'appel d'offres le révélera et permettra de diminuer les besoins de subventions. Toutefois, interrompre dès maintenant le soutien aux énergies renouvelables électriques mettrait un coup d'arrêt à ces filières en cassant les processus industriels de montée en puissance.*

Séance 8, le 4 Avril audition de la Cre, intéressante sur plusieurs points :

Pour résumé :

- le développement des ENR ne sert qu'à instaurer un mix énergétique (diminuer la part du nucléaire),
- l'intermittence de la production n'est pas traitée directement, mais on crée des outils pour peser sur la consommation,
- de toutes façons il faut instaurer une austérité énergétique,
- L'avenir de l'éolien c'est le repowering avec des machines de 3 à 6 MW qui consomment moins d'espace (ni l'Ademe scénario 2050 ni l'université d'Harvard ne sont de cet avis), Séance 9 audition de l'autorité de la concurrence
- L. de la Raudière pose la question de la prise en compte de l'impact env. des ENR (surtout éolien), Il n'y est pas répondu ...

- Vues générales sur l'évolution de la production et consommation énergie, essentiellement Jean François Carenc

Je souhaite débiter mon propos en mettant en lumière les caractéristiques du système énergétique, dans l'optique de la transition énergétique. Il est convenu que celle-ci passe par le développement des énergies renouvelables. Mais à mon sens, elle devrait passer par la baisse de la consommation, car elle seule permettrait d'éviter les « violences environnementales »...Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO2... L'avenir de l'éolien terrestre est dans le repowering, qui est aux mains de grands groupes rachetant massivement les petits ensembles éoliens de moins de 1,5 MW. Il y aura, à mon sens, très peu d'abandon et de démantèlement de sites. Les machines seront plutôt remplacées, puisque les sites initialement choisis demeurent pertinents... Nous ne faisons pas de certificats de capacité pour

régler le problème des intermittences ... Nous avons prouvé que notre système d'interruptibilité fonctionnait, c'est pour cela que je le mets en avant, d'autant que c'est la moins chère des solutions.

Séance 9 audition de l'autorité de la concurrence

Elle porte essentiellement sur l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), presque rien sur les renouvelables. Il n'a été posé aucune question sur les tarifs d'achat aux producteurs, sur l'échec des appels d'offre tarifaire éolien terrestre en 2018, sur l'absence de concurrence entre promoteurs éoliens dans la recherche des sites (terrains privés comme terrains publics).

Séance 11 avec des économistes de l'énergie

Propos futuristes où des "économistes" affirment que solaire et éolien sont compétitifs. Les questions des parlementaires ne le mette pas en doutes. Il faut rappeler que le tarif éolien pour les petits sites terrestres est à près du double du prix du marché, les premiers appels d'offre tarifaire éolien terrestre 70% au dessus du prix du marché. Sans parler du coût de l'intermittence, des réseaux ... Séance 14 Cour des Comptes 9 Avril

Mme Catherine de Kersauson : Sur le premier point visant à mieux associer le Parlement, la Cour a, dans le cadre de ses travaux sur l'exécution budgétaire, été amenée à préciser ses critiques sur l'absence de transparence et les pistes pour y remédier ... Concernant la publication des coûts, de leurs modalités de calcul et de la mise en transparence des engagements de long terme, la Cour constate que la situation n'a pas évolué : les travaux conduits par les instances administratives ne sont pas publics et n'associent pas le Parlement ... Le montant des charges prévisionnelles sur longue période, estimé dans notre rapport à 121 milliards d'euros en euros courants entre 2018 et 2046, est actualisé par la commission de régulation de l'énergie (CRE). Il est de 104 à 115 milliards d'euros fin 2018 et 120 milliards d'euros en 2019 ... Dans notre rapport, nous soulignons que la PPE était adoptée par décret et était trop imprécise en matière d'impact sur les soutiens par les finances publiques.

M. Éric Allain. ... la Cour n'a en effet pas étudié en tant que tel l'impact en termes d'emploi de la transition énergétique. Les travaux que nous avons menés sont essentiellement basés sur des constats dressés par l'ADEME. L'un des principaux constats effectués sur ce sujet résidait dans la faiblesse des outils de suivi de l'impact du soutien aux EnR en matière d'emploi et plus globalement sur l'économie et le tissu industriel.

Séance 15 Engie 9 Avril

Intéressant, très optimiste sur les coûts des renouvelables, en 2026 ou 2029, donner une date et une technologie est difficile. Si les prix de gros de l'électricité augmentent de 2 % par an, les exploitants reverseront de l'argent à l'état ! ... Ce qui est probable puisqu'on ferme les centrales thermiques et nucléaires.

M. Pierre Mongin, directeur général adjoint et secrétaire général du groupe Engie :

La transition énergétique est au cœur de notre stratégie. ... Notre ambition est en effet de rendre possible le passage à une autre énergie, compétitive et à terme sans carbone, pour tous les clients, partout dans le monde. Voici la définition de la transition énergétique, simple pour l'instant, à laquelle je me réfère. ... Les mesures de soutien restent nécessaires afin que les entreprises réalisent les investissements indispensables ... Dès la prochaine période de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de 2019 à 2023, une partie des énergies renouvelables n'engendreront plus d'impact sur les finances publiques et seront même contributrices au budget de l'État. Le coût de production est en effet aujourd'hui proche des prix de marché de gros de

l'électricité pour le photovoltaïque et l'éolien terrestre et maritime ; ainsi, le mécanisme de soutien passera rapidement du mode subventionné à un mode contributeur, grâce à la mise en place en 2016 du fameux système du contrat pour différence, appelé en France « complément de rémunération »... Le solaire devient plus que compétitif et contributeur financier en 2029, si les prix de gros de l'électricité augmentent de 2 % par an

Il n'existe pas partout des sites susceptibles d'accueillir des éoliennes terrestres ... entre les endroits où le vent fait défaut et ceux où il vaut mieux s'abstenir, on observe finalement une rareté relative de l'espace disponible... Je pense que les capacités de production et de vent en mer sont infiniment supérieures à ce que l'on peut rencontrer sur terre.

Mme Gwenaëlle Huet, directrice générale de la *business unit* France renouvelable d'Engie.

Notre message consiste à dire qu'avec la baisse du coût des technologies renouvelables et l'augmentation des prix de marché, on n'en est plus très loin. Donner une date et une technologie est plus difficile ...

Séance 21 M. le Professeur Jacques Percebois, économiste 18 avril

L'exposé et le débat ne portent jamais sur les ENR mais presque uniquement sur les économies d'énergie et sur le prix de l'électricité nucléaire.

Une introduction pertinente de la présidente de séance, à laquelle il n'est jamais répondu.

Mme Laure de La Raudière, présidente.

...Les premières concernent l'apport de la science économique. Quelle est la robustesse de modélisations, dont l'un des paramètres relatifs au comportement du consommateur, par exemple, s'est fracassé sur la révolte fiscale ? L'universitaire doit-il se borner à prendre acte des choix publics, ou bien son rôle consiste-t-il à s'interroger sur leur rationalité ?

Ensuite, avec le recul, que l'économie politique et l'histoire économique nous apprennent-elles sur le lien entre énergie et croissance ?

Par ailleurs, sur la rationalité des choix d'investissements, que recouvrirait la distinction entre une énergie « ancienne » et une énergie « nouvelle » ? A-t-elle un même sens ? Le choix n'est-il pas plutôt entre technologie éprouvée et innovation, par exemple en matière de stockage de l'électricité ?

En définitive, il nous intéresse de vous entendre sur la modélisation économique et sur les différentes études citées. Nous souhaitons également bénéficier de votre éclairage sur la rationalité des choix qui ont été effectués, au regard tant des études d'économie que vous avez conduites dans ce domaine que du lien avec le comportement des consommateurs. ...